

## Food Supplements Industries Switzerland FSIS

---

c/o Food Lex  
Effingerstrasse 6A  
3011 Berne  
Tél: +41 31 352 11 88  
[info@foodlex.ch](mailto:info@foodlex.ch)  
[www.sani.swiss](http://www.sani.swiss) / [www.nutritionindustries.ch](http://www.nutritionindustries.ch)

### **Les compléments alimentaires n'agissent PAS et ne protègent PAS contre le COVID-19, ils complètent l'alimentation par des vitamines, des minéraux et d'autres substances importantes pour une santé normale**

Food Supplement Industries Switzerland (FSIS) regroupe les fabricants suisses de compléments alimentaires, de nutrition sportive et de produits de substitution de repas. FSIS est un groupe de travail de l'Association suisse des industries de la nutrition (SANI [www.sani.swiss](http://www.sani.swiss)), une association de branche de la Fédération des industries alimentaires suisses (fiat [www.fiat.ch](http://www.fiat.ch)).

La santé et le bien-être des consommateurs est notre priorité absolue. Cela est particulièrement vrai en cette période de pandémie COVID-19.

Nous avons constaté que **le marché suisse propose de plus en plus de compléments alimentaires qui promettent de prévenir ou de traiter le coronavirus. Ces promotions sont interdites et trompeuses pour le consommateur.**

FSIS s'oppose fermement à la vente de ces produits et s'engage à la commercialisation responsable des compléments alimentaires. Les compléments alimentaires sont des produits destinés à compléter l'alimentation quotidienne et n'ont pas d'effets thérapeutiques. Rien ne prouve que ces produits peuvent influencer la prévention ou le traitement d'une infection par le COVID-19.

Les compléments alimentaires **peuvent contribuer au fonctionnement normal du système immunitaire des consommateurs en bonne santé grâce à leur composition spécifique**. À cette fin, les exigences du règlement du DFI sur l'information sur les denrées alimentaires doivent être respectées.

#### **FSIS demande au commerce de détail et au commerce spécialisé suisse de veiller à ce qu'ils**

- ne vendent pas de compléments alimentaires qui favorisent la prévention ou le traitement du COVID-19 ;
- sensibilisent et éduquent les consommateurs sur le sujet et, si nécessaire, préviennent les éventuels cas de fraude ;
- signalent les produits qui promettent la prévention ou le traitement du COVID-19 aux autorités de contrôles alimentaires.

En cas de suspicion d'une infection au COVID-19 ou de contact avec une personne malade, la procédure recommandée par [l'Office fédéral de la santé publique](#) doit être suivie. Les instructions pour la prévention et le traitement de COVID-19 ne peuvent être données que par des professionnels médicaux qualifiés ou des autorités sanitaires.

Même dans cette situation particulière, les membres du FSIS s'engagent à continuer à fournir aux consommateurs exclusivement des compléments alimentaires sûrs et de qualité.